

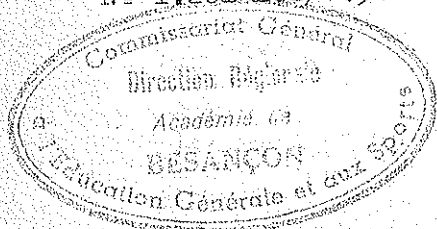
SECRETARIAT D'ETAT A
L'EDUCATION NATIONALE

Vichy le 1er Juillet 1942

COMMISSARIAT GENERAL AUX SPORTS

LE COMMISSARIAT GENERAL AUX SPORTS

Direction de l'Education
Générale et Sportive
3ème Bureau
N° 1.201.EGS/V.3.



à MM les Recteurs et Directeurs
Régionaux de l'Education Générale
et Sportive
à MM. les Inspecteurs d'Académie et
de l'Enseignement Primaire
à MM. les Directeurs Départementaux
de l'Education Générale & Sportive
à MM. les Chefs des Etablissements
d'Enseignement Secondaire, Technique
et Primaire Supérieur.

Instructions d'application de la lettre-circulaire datée
du 22 Juin 1942 de M. le Ministre de l'Education Nationale

Soucieux de soustraire, dans les circonstances actuelles, nos jeunes écoliers à tout danger de surmenage intellectuel et physique, M. le Ministre de l'Education Nationale marque, dans une récente communication, son intention de simplifier les programmes d'études et d'augmenter, dès maintenant, le nombre des heures consacrées à l'Education Générale pour en donner une partie au repos, non à un repos vide mais à un repos empli de façon que l'âme et l'esprit des enfants s'y enrichissent.

On sait que les horaires d'Education Générale et Sportive fixés par les textes réglementaires du 17 Août 1941 ont été temporairement diminués à l'automne dernier en raison de la saison et des restrictions. L'expérience de certains établissements où cette réduction n'a pas été totale prouve qu'à condition d'en régler et d'en surveiller judicieusement les exercices, l'éducation physique, loin d'ajouter à la fatigue du travail intellectuel peut, malgré les insuffisances du ravitaillement la compenser par les détente nécessaires qu'elle apporte. Au surplus, la belle saison convie présentement les écoliers à sortir des salles de classe. Bien entendu, il ne peut être question, à quelques semaines des grandes vacances, d'imposer aux Chefs d'établissements des remaniements complets des emplois du temps, mais on profitera de ce que "la nature est maintenant dans toute son opulence" pour "tourner la curiosité et la sympathie des élèves vers ce monde à la fois merveilleux et familier qu'ils croient connaître et qu'ils ont à découvrir". En cette fin d'année scolaire, l'absence des professeurs qui participent aux travaux des jurys d'examens et de concours, libère un nombre important d'heures de classe; on les consacrerà, non point à des

exercices physiques ou sportifs fatigants, mais ces activités d'Education Générale si variées que permet le plein air : jeux en campagne ou dans la forêt, natation, secourisme, travaux manuels de plein air, observations orientées..... tous exercices qui, alternés de chants collectifs, s'accompagnent d'une bienfaisante gymnastique respiratoire et qui, bien réglés, comportent la "discipline du rythme" et de l'esprit d'équipe, éléments de base de l'éducation nouvelle.

C'est seulement pour la rentrée d'Octobre que pourra intervenir l'aménagement précis des horaires scolaires, les activités susceptibles de développer le sens artistique ou le sens social, de maintenir l'enfant en contact étroit avec la vie et qui, en fixant l'esprit dans le réel, empêchent son évasion dans l'abstraction ou le verbalisme, trouveront leur juste place dans une Education Générale élargie. Cette éducation s'efforcera "d'éveiller dans l'enfant une vie complète où tout le physique soit intéressé" bref de vraiment "soigner l'arbre futur dans la frêle plante".

Vu pour accord,
le Secrétaire Général de
l'Instruction publique

signé : TERRACHER

Le Commissaire Général
aux Sports

signé : J.PASCOT